

Réunion trimestrielle du mercredi 9 décembre 2015

12h – 14 h Facultés des Sciences Sociales, B.31

local 1. 48

Présents : Bruno Frère, Krishna Das, Magali Deleu, Damien Piron, Annick Wilmotte, Christophe Desmett, Renaud Vandembosch

Excusés : Gilles Vandewalle, Julie Hanson, Fanny Barnabé, Johan Michaux, Anne Marie Habraken, Maud Hagelstein, Fabienne Colette, Arnaud d'Argenbeau

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion trimestrielle du CC FNRS du 15 septembre 2015
- Compte rendu de la réunion inter-CC (24 novembre au FNRS à Bruxelles)
- Compétition accrue au mandat de chargé de recherches
- Statuts des FNRS dans les universités et charges de cours
- Constitution de groupe de travail (exemple: politique carrière FNRS, politique de financement FNRS)
- Questionnaire a envoyé aux FNRS de l'ULg
- Représentant au FENICS
- Représentant syndiqué à l'OCN ?
- Statut fiscal et salarial des chercheurs du FNRS (Damien Piron)
- Avancée sur le titre honorifique
- Ancienneté et contrat de Directeur de Recherches
- Communications/Divers

Procès-verbal rédigé par Bruno Frère (revu par Krishna Das et Gilles Vandewalle avant approbation/correction par les autres membres du CC_FNRS)

1. compte rendu de la réunion inter-CC du 24 novembre et mandat de chargé de recherche.

A l'issue de la présentation des discussions tenues à l'occasion de la réunion inter-CC par **Bruno Frère**, le débat s'engage sur l'idée de scinder le poste de **Chargé de Recherches (CR)** en 2 afin que le premier mandat soit plus facilement accessible aux jeunes docteurs. Cette idée ne fait pas l'unanimité parmi les membres en présence. Pour certains ce mandat doit être celui qui doit permettre de partir à l'étranger et non permettre le rapatriement de chercheurs belges déjà à l'étranger. Pour d'autres, à l'inverse, il convient de quitter le FNRS après la bourse d'aspirant pour aller voir ailleurs (à l'étranger) avant de revenir en Belgique à l'aide du mandat de CR. **Christophe Desmett** indique que cette représentation prévaut dans les sciences biomédicales et en sciences naturelles. Ici, on verrait comme un retour en arrière la suppression de l'exigence d'un séjour long à l'étranger pour entamer son parcours postdoctoral. La formule actuelle qui consiste à financer un postdoctorat durant 3 ans évalables sur 6 ans semble donc intéressante pour certains représentants de ces facultés car elle permet aux gens de partir (recrutés par d'autres fonds à l'étranger) sans perdre leurs années. Mais tout le monde ne partage pas cet avis et certains chercheurs présents soulignent que cette possibilité accroît encore la compétition déjà forte à laquelle sont soumis les jeunes chercheurs et prolonge d'autant l'insécurité existentielle propre à tous CDD.

C'est notamment le cas en sciences sociales ou en philosophie et lettres où 2 étrangers ont obtenu le mandat de CR au 3^e essai seulement tandis que 4 belges, fraîchement docteurs, ne l'ont pas eu. Les chercheurs de philosophie et lettres confirment qu'aujourd'hui, il faut avoir fait un séjour long à l'étranger avant de prétendre candidater à la bourse de CR qui initialement était sensée permettre au chercheur de réaliser le séjour à l'étranger.

Il est indiqué que l'exigence de séjour long à l'étranger peut s'avérer absurde pour des chercheurs qui ont déjà constitué leur réseau ou qui s'inscrivent dans des réseaux dont l'objet de recherche commun est si restreint que dans tous les cas tout le monde se connaît très vite. Certains post-docs à l'étranger s'avèrent factices. Des chercheurs optent pour des universités prestigieuses et s'inscrivent dans des unités de recherches sans rapport réel avec leur objet, pour simplement assurer la ligne nécessaire sur leur CV.

Un avis commun semble néanmoins se dégager : le mandat de CR ne devrait pas être conditionné au séjour à l'étranger qu'en fonction des desiderata spécifiques des commissions scientifiques car, en définitive, la nature de ce mandat et de ce qui y est considéré comme pertinent (séjour à l'étranger ou non, réalisation d'articles à impact factor ou de monographie, ...) varie fort en fonction des disciplines concernées.

- 2. Statuts des FNRS dans les universités et charges de cours

Il est relevé que la **représentation qui est donnée des FNRS définitifs** par certains responsables est relativement péjorative. Il arrive qu'ils soient présentés comme de chercheurs seniors qui s'accrochent à leurs postes et qui ne veulent pas faire de la place aux jeunes en quittant la recherche ou en intégrant la filière académique. Cette situation indique qu'il pourrait être opportun de rappeler aussi souvent que possible que plusieurs mandataires permanents du FNRS seraient heureux d'être rapatriés mais que la possibilité ne leur est pas offerte car l'université privilégie systématiquement le recrutement externe

sur les postes académiques afin de faire gonfler la masse des enseignants/chercheurs dans les facultés.

D'autre part, il semblerait qu'il existe un flou relatif aux **90 heures** de charges de travail susceptibles d'être assignées aux mandataires FNRS par leur faculté. S'agit-il exclusivement de charges de cours ou ces 90 heures recouvrent-elles aussi des tâches administratives, les suivis de mémoires, etc. ? Il conviendrait de se renseigner à ce propos car ce flou est présent à tous les étages (chercheurs permanents, chargés de recherches ou aspirants). Ainsi par exemple en philosophie et lettres, beaucoup d'aspirants semblent donner des cours sans réellement pouvoir le dire ou le valoriser car pour beaucoup, ils font plus que les **8h/semaine** que le FNRS les autorise à prester pour leur institution d'accueil.

Il semblerait que, **à l'ULB et à l'UCL, des postes réservés aux FNRS définitifs s'ouvrent**, ce qui n'est pas du tout le cas à l'ULg (par exemple en fac des sciences, à Gembloux ou en sciences sociales) où aucune priorité n'est octroyée aux FNRS en cas de succession.

La suggestion du vice-recteur à la recherche de susciter les rapatriements par la préservation du poste FNRS dans la faculté qui nommerait un mandataire à un poste académique est alors débattue. En dehors du fait qu'il n'est pas certain que les facultés y voient un intérêt quelconque (par exemple elles pourront continuer à favoriser la nomination d'un premier assistant ou d'un technicien, ce qui est budgétairement plus favorable), tout le monde ne trouve pas l'idée bonne car elle jouerait en faveur des facultés qui ont beaucoup de permanent FNRS.

- **3. Constitution de groupes de travail**

L'idée de constituer des groupes de travail au sein du CC est avancée et s'inspire d'un double argument. D'une part les CC de l'ULB et de l'UCL avancent bien en ce sens (voir PV de la réunion inter-cc du 24 novembre 2015). D'autre part, l'équipe de coordination actuelle composée de Krishna Das, Gilles Vandewalle et Bruno Frère aimerait pouvoir déléguer un peu de son travail pour le CC, lequel prend une certaine ampleur.

L'idée semble bien accueillie et il est convenu de lancer un doodle avec les différents axes thématiques afin que les mandataires FNRS puissent s'y inscrire.

- **4. Questionnaire à envoyer aux FNRS de l'Ulg**

Un questionnaire est en cours de réalisation, sous la coordination de **Gilles Vandewalle**, afin d'identifier les préoccupations et les priorités des mandataires FNRS à l'Ulg. Ce questionnaire dont certains membres du CC ont déjà pris connaissance, est réservé aux mandataires FNRS. Il est mentionné qu'il pourrait être intéressant également pour le personnel scientifique et pour le personnel académique de l'institution de pouvoir le remplir. Mais cette piste n'est, en l'état, pas privilégiée car ces corps n'ont pas (toujours) les mêmes intérêts que les FNRS et possèdent déjà par ailleurs leurs propres structures de réflexion et de représentation.

- **5. Représentant du CC FNRS au FENICS.**

Le FENICS veut être l'organe de coordination des différents conseils des corps scientifiques des universités de FWB. Les coordinateurs de cette initiative demandent aux CC FNRS des universités de bien vouloir dépêcher un représentant de cet organe. **Bruno Frère** accepte de se porter candidat mais ajoute qu'il n'acceptera de le faire que si le nombre de réunions ne dépasse pas le nombre de 3 rencontres annuelles.

- **6. Représentants syndiqués à l'OCN**

L'ensemble des membres du CC FNRS Ulg s'accorde à dire qu'il faudrait être présent, en tant qu CC, dans l'organe de concertation du FNRS par le biais duquel les préoccupations des chercheurs peuvent remonter vers les autorités du FNRS. Ce n'est pas impossible mais, comme dans toutes structures, seuls des représentants syndiqués sont appelés à aller défendre les travailleurs dans ce genre d'organe. Une nouvelle fois la question se pose sans être résolue : qui parmi les mandataires FNRS du CC accepterait de se syndiquer pour candidater à une place de représentant dans l'OCN ?

- **7. Statut fiscal et salarial des chercheurs du FNRS (Damien Piron)**

Une première question reste irrésolue : qu'est-ce qui justifie historiquement ou scientifiquement de la différence salariale entre les aspirants et les chercheurs sous contrats FRIA/FRESH ? A ce stade, nulle raison autre que l'excellence du CV (plus exigée encore pour les aspirants que pour les autres) ne justifie ce décalage.

Damien Piron envisage ensuite l'impact du statut de boursier (aspirant et autres) du chômage calculé sur de potentielles indemnités de **chômage** parfois demandées pour clôturer une thèse. Le montant d'une bourse est un montant brut qui équivaut au net (puisque une bourse n'est pas imposable). Le chômage d'un chercheur en fin de mandat ne peut donc être que très bas puisque le montant de celui-ci est calculé sur base de son salaire brut.

Damien explique ensuite combien la **défiscalisation** de la recherche a surtout profité au secteur privé puisque c'est ce secteur qui en a joui à 61 %. Il ajoute qu'il n'y aura pas d'impact direct de la 6^e réforme de l'état sur le financement des universités.

D'autre part est abordée la question de la **diminution des cotisations patronales** à la sécurité sociale (de 32,4 à 25 %). Concerne-t-elle le FNRS et les universités ? A priori ça ne vise que le secteur privé et donc pas les universités. On prévoit d'autres réductions pour le service public mais plutôt pour les hôpitaux et pour des catégories de travailleurs aux salaires plus faibles que ceux des mandataires FNRS. Ceci étant dit, il est relevé que le FNRS n'a pas un statut de service public comme les universités mais que c'est bien une structure associative privée.

Enfin, il est suggéré que le CC FNRS envoie une lettre aux autorités du FNRS afin de savoir s'il sera concerné par le tax-shift.

- **8. Avancée sur les titres honorifiques**

Il n'y a pas encore de consensus concernant le titre honorifique porté par les mandataires permanents et non permanents du FNRS. Actuellement selon les facultés, les chercheurs permanents du FNRS ont le droit de porter le titre honorifique de Maître de conférence ou Chargé de cours adjoint. Ces titres ne se traduisent pas par *Associate Professor* en anglais et ne conviennent pas aux chercheurs qui souhaitent une meilleure visibilité à l'international. Il

existe un groupe de travail en concertation avec le CCS pour réaliser un cadastre de l'ensemble des titres honorifiques des membres du Corps Scientifique (C. Collette, C. Breuer, T. Jauniaux, K. Das, G. Vandewalle...).

- **9. Ancienneté et contrat de Directeur de Recherches**

Points non abordés.

- **10. Communications/Divers**

Magali Deleu explique qu'un projet **Intereg** n'a pas pu être déposé par une chercheuse FNRS car il lui était interdit de déclarer son salaire. Elle a dû se résoudre à demander la signature d'un collègue académique (non soumis à ce genre d'obligation), ce qui efface de facto la sienne, alors qu'elle est bien la première porteuse du projet.

L'idée (de l'inter-cc FNRS) de publier une **carte blanche** ou une pétition fait son chemin au sein de notre CC. Il pourrait aussi être envisagé de manifester sur le modèle de ce qu'avait fait « objectifs recherches » dans les années 1980 ou 1990 explique **Annick Wilmotte**. La recherche n'est pas refinancée, les universités non plus. Le contexte semble inciter toujours davantage les chercheurs à se tourner vers le privé pour obtenir les fonds nécessaires à leur recherche. Ce qui est très problématique, pour la recherche fondamentale en générale et pour le champ des sciences humaines en particulier.

Krishna Das se propose de retrouver les anciennes cartes blanches qui ont déjà pu être rédigées par le passé. On se souvient que sur le site web de défense de Belspo, un bel argumentaire en faveur de la recherche fondamentale avait été publié. Krishna rappelle par ailleurs que des articles de presses intéressants sur le financement de la recherche se trouvent sur la dropbox du cc FNRS.